Majoration redevance SPANC

dans le cadre des ANC avec risque d'insalubrité

SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOMME VILLEFRANCHE DU-PÉRIGORD COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANC non conforme avec travaux sous 4 ans

Réalisation contrôle périodique

Compte-rendu du contrôle + courrier d'information adressé au propriétaire

Courrier de relance au propriétaire
par courrier en recommandé avec accusé de réception

Majoration recouvrée par le Trésor Public

1 mois — 1 mois après le contrôle de bon fonctionnement

3 ans et 11 mois — 4 ans après le contrôle bon fonctionnement

12 mois — 5 ans après le contrôle de bon fonctionnement

Majoration à 100% de la redevance soit une pénalité de 440 € au terme de la première procédure d'une durée de 5 ans.

Majoration à 400 %, soit une pénalité de 1100 € au terme d'une année supplémentaire si travaux toujours non réalisés.